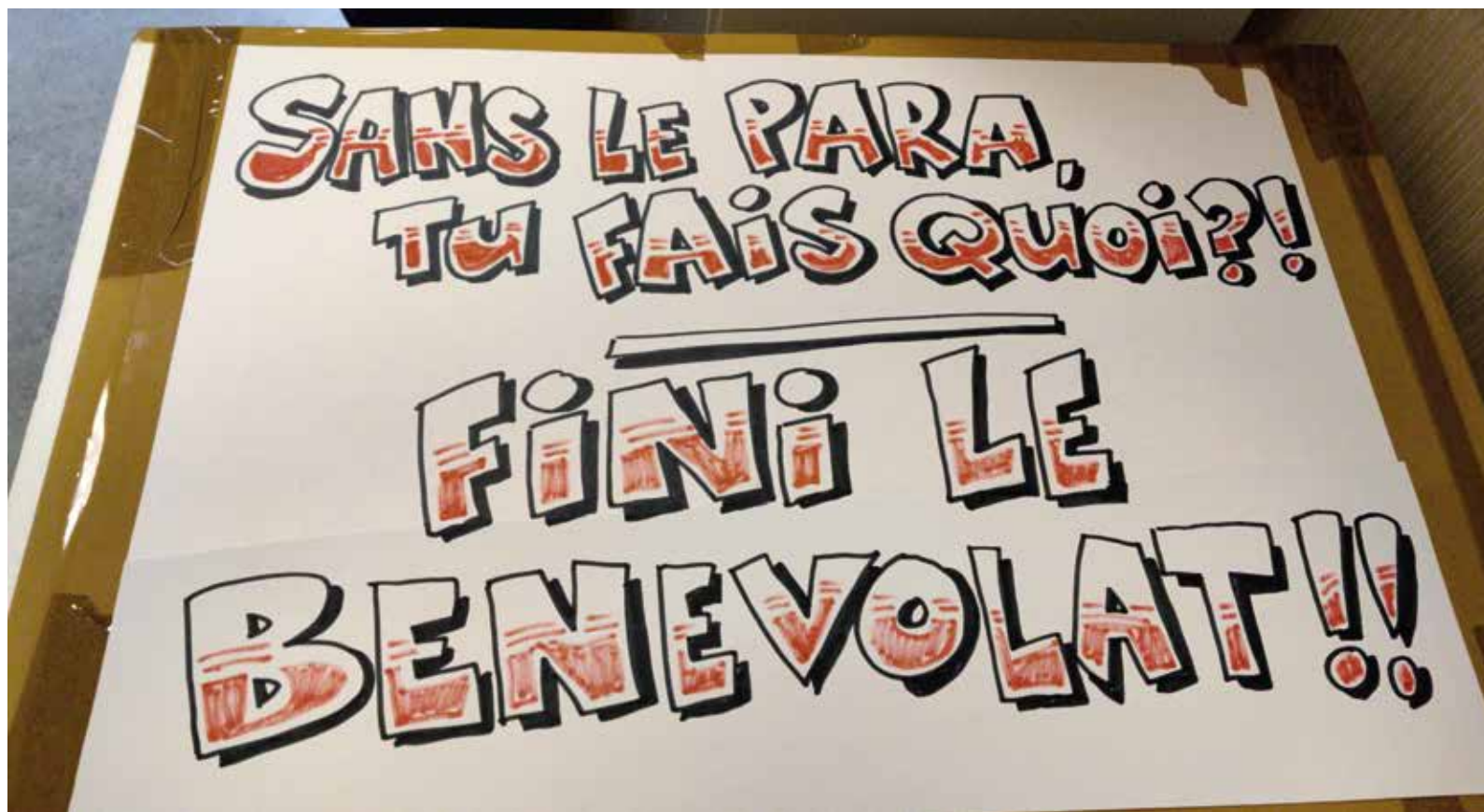


PARASCOLAIRE

Marre d'être le « parent pauvre du public »



Face aux refus d'indemniser les repas, et tandis que le travail des animatrices et animateurs n'est toujours pas reconnu à sa juste valeur, la colère gronde.

Revendications • Depuis la mi-novembre, les animatrices du GIAP ne peuvent plus manger avec les enfants. Pour ces petits salaires (classe 8 à 12) cette différence se fait ressentir à la fin du mois. D'autant plus que les particularités des horaires pour le personnel parascolaire sur le terrain font qu'il est extrêmement difficile d'exercer un autre métier à côté. En effet, les plages horaires disponibles sont trop dispersées pour pouvoir effectuer une autre activité rémunérée. La mesure est donc d'autant plus malvenue que les travailleuses et travailleurs du GIAP revendiquent une revalorisation salariale et l'introduction de l'horaire continu, deux éléments essentiels à la reconnaissance de leur travail.

PRIME INSUFFISANTE

Suite au lancement d'une pétition par les syndicats, le GIAP a versé une prime exceptionnelle « à bien plaisir » de 200.- seulement. Mais ceci n'est pas suffisant pour compenser les 4 mois sans repas de midi. Jusqu'à l'épidémie de Covid-19, les animatrices avaient l'obligation de manger avec les enfants, ceci faisant partie de leur mission éducative. C'est d'ailleurs une obligation pour la fonc-

tion selon leur descriptif de fonction. Ce même texte institutionnel prévoit l'indemnisation des repas « si le restaurant scolaire n'assure pas de repas et qu'il y a prise en charge des enfants ». De nombreuses animatrices ne se sentent pas valorisées dans leur travail et ce refus de la direction est vécu comme une gifle.

PROFESSION TOUJOURS PLUS EXIGEANTE

Si la colère gronde, c'est que depuis la grève du 14 juin 2019, par la voie des syndicats, les travailleuses et travailleurs du GIAP demandent une revalorisation de leur fonction. Un métier où l'on doit faire toujours mieux avec toujours moins. Or, les animatrices et animateurs ainsi que les RSE assument une mission essentielle à la société : l'accueil et l'accompagnement durant le temps parascolaire de quasiment tous les enfants du canton.


Les compétences nécessaires afin de mener cette importante mission, notamment en termes pédagogiques, communicationnels, de gestion du stress et des émotions, de créativité, de gestion de conflits et de développement de l'enfant ne sont pas reconnues.

À QUAND L'HORAIRE CONTINU ?

Les horaires coupés, en plus de ne pas offrir un salaire permettant de vivre dignement, ont pour conséquence que la préparation des activités et d'autres tâches inhérentes à la fonction sont souvent réalisées en dehors des heures de travail rémunérées.

Depuis quelques années, les exigences, notamment pédagogiques, liées aux métiers du parascolaire augmentent. Le manque de ressources affecte également la bonne prise en charge au sein de l'équipe. Il est également très difficile d'avoir du temps de transmission entre collègues sur telles ou telles situations sans que ces heures ne soient payées. La passion des travailleuses se confronte au sentiment de frustration de ne pas bénéficier des moyens nécessaires à la qualité professionnelle qu'elles souhaitent développer et beaucoup prennent sur leur temps libre.

Comme dans d'autres métiers du social et de l'éducation, le constat est clair : si la prestation est de qualité c'est entre autres parce que le personnel s'engage, par passion ou par sens du devoir, au-delà des ressources qui lui sont attribuées. Malheureusement, le manque de ressources finit par affecter les conditions de travail du personnel et, dans les cas les plus durs, la santé de celui-ci.

C'est pourquoi les syndicats revendiquent l'horaire continu de 11 h à 18 h 30, ce que la direction du GIAP refuse au détriment tant de la qualité de la prise en charge des enfants que de son personnel. 

Alice Lefrançois